



COMITÉ DE VIGILANCE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À PONT-ROUGE, LE MARDI 24 AVRIL 2012 À 19 H 30

Sont présents :	M. Claude Sauvé	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
	M. Gilles Béland	Ville de Neuville
	M. Jean-Luc Mercure	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
	M. Jean-François Dallaire	Table de concertation en environnement de Portneuf
Est également présent :	M. Marc-André Trudel	Secrétaire
Sont absents :	M. Roméo Girard	Voisinage
	Mme Sylvie Béland	MRC de Portneuf

1. NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA TABLE EN ENVIRONNEMENT DE PORTNEUF

M. Claude Sauvé fait les présentations d'usage et souhaite la bienvenue à M. Jean-François Dallaire qui agit comme nouveau représentant de la Table en environnement de Portneuf en remplacement de M. Luc Pépin.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. GILLES BÉLAND
APPUYÉE PAR M. JEAN-LUC MERCURE
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2011

**SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN-LUC MERCURE
APPUYÉE PAR M. CLAUDE SAUVÉ
IL EST RÉSOLU :**

QUE le compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2011 soit adopté tel que présenté.

4. AVIS D'INFRACTION DU MDDEP

Les membres du comité de vigilance prennent connaissance de la correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avisant la Régie qu'elle ne peut amasser des branches, des souches et des troncs d'arbres en lots supérieurs à 60 mètres cubes.

Le respect de cet avis aurait pour conséquence d'obliger la Régie à enfouir tous ces matériaux.

Le directeur des opérations, M. Jean-Luc Mercure, a transmis une lettre au MDDEP pour l'informer que ces amas de souches sont mis en pile pour une période d'environ un an pour qu'ils subissent l'effet du gel et du dégel afin que la terre puisse être séparée mécaniquement du bois. La terre est tamisée pour être revendue et les souches sont broyées à l'écocentre de la Régie pour être valorisées en compost.

Le ministère a accepté cette procédure qui permet de valoriser les souches.

5. DÉCRET DU MDDEP

Tel que demandé à la dernière réunion du comité de vigilance, le secrétaire dépose une copie du décret du gouvernement du Québec concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique sur le territoire de Neuville.

Les membres du comité prennent connaissance des 9 conditions exigées dans le décret : dispositions générales, limitations, profil final de l'aire d'enfouissement, émissaire des eaux de lixiviation traitées, suivi des eaux souterraines, caractérisation des superficies d'anciennes activités de démantèlement de véhicules hors d'usage, programme de suivi du climat sonore, objectifs environnementaux de rejet et garanties financières pour la gestion postfermeture.

M. Gilles Béland mentionne que la condition 8 lui permettra de répondre à des inquiétudes d'un contribuable de Neuville concernant les dioxines et furanes puisque la Régie est tenue de faire une analyse de ces paramètres deux fois par années.

M. Jean-Luc Mercure informe les membres qu'actuellement toutes les analyses respectent les exigences du MDDEP.

M. Claude Sauvé suggère, pour l'avenir, que les résultats des analyses soient transposés sous forme de graphique.

6. CAPTAGE DU BIOGAZ

M. Jean-Luc Mercure informe les membres que la Régie a accordé des contrats pour le forage de puits et pour la pose de conduites pour le captage de biogaz dans une partie de la cellule numéro 1. Ces travaux ont été devancés afin d'éliminer les risques d'odeurs.

7. PROCHAINE RÉUNION

Les membres du comité de vigilance conviennent de fixer la tenue de la prochaine réunion au 9 octobre 2012 à 18 h, laquelle sera précédée d'une visite du lieu d'enfouissement technique de Neuville à 17 h.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président, M. Claude Sauvé, lève la séance.

Claude Sauvé, Président

Marc-André Trudel, Secrétaire